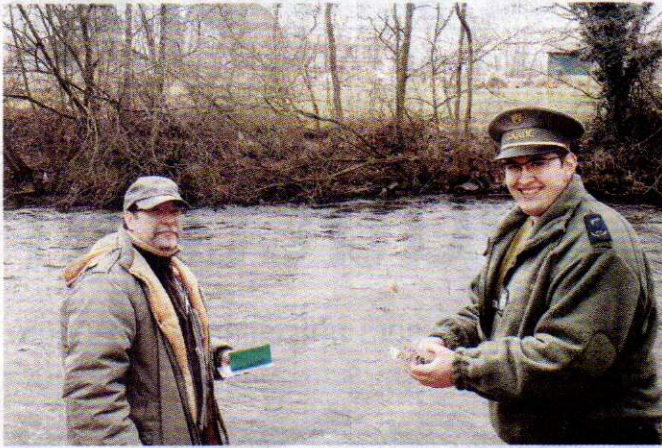


Samedi 14 mars, 6h19



Vérifications d'usage pour le jeune garde pêche Gaëtan Charton.
(Photo DNA)

Tout a commencé une demi-heure avant le lever du soleil, c'est-à-dire à 6h19 précises. Ils étaient à nouveau nombreux à attendre le démarrage officiel de l'ouverture de la pêche à la truite fario pour cette saison 2009. Jeunes et moins jeunes, tous étaient au rendez-vous qu'ils n'auraient manqué pour rien au monde.

Aux abords de la Bruche à Molsheim, Gaëtan Charton et Alfred Dahlen, garde-pêche, veillaient au grain pour que tout le monde soit en règle. Tout au long de la journée, ils ont sillonné les berges en vérifiant les cartes de pêche, bourriches et lignes.

Si la truite était présente, elle n'était pas vraiment d'humeur à mordre à l'hameçon en ce jour d'ouverture. La cause ? L'eau trop fraîche due à la récente fonte des neiges. Mais quoi qu'il en soit, la saison durera jusqu'au 20 septembre prochain. Alors amis pêcheurs, il y aura encore maintes occasions pour attraper de la truite !

Profitez de ce début de saison pour rappeler la marche à suivre à ceux que l'envie de rejoindre les disciples de saint Pierre titilleraient.

La pêche est un loisir qui a de plus en plus la cote. Elle séduit un nombre croissant de citoyens en mal de nature et de sensations fortes. Mais attention, nul ne peut s'improviser pêcheur du jour au lendemain car il faut d'abord détenir une carte de pêche pour pouvoir assouvir sa passion en toute légalité. L'ouverture de la truite, c'était samedi dernier.

Pour cela, il est nécessaire de posséder une carte de pêche. Cette dernière est obligatoirement délivrée par une AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) et l'on peut se la procurer au siège de son association de pêche mais aussi chez certains buralistes et détaillants d'articles de pêche. **Votre carte de pêche vous autorise à pêcher sur les lots privés de l'association à laquelle vous avez adhéré (étang ou tronçons de rivière).**

Le classement des cours d'eau (domaine public et privé) en première et deuxième catégorie est une classification administrative qui sert de référence aux périodes d'ouverture ou de fermeture de la pêche. La première catégorie correspond à la région salmonicole (peuplée essentiellement de truites), la seconde à la région cyprinicole (cyprinidés dominants). Dans le Bas-Rhin, l'ensemble du domaine public est classé en deuxième catégorie. Il existe des temps et des périodes d'ouverture de la pêche en fonction de la catégorie piscicole du cours d'eau. Concernant les périodes d'ouvertures, toutes les infos nécessaires se trouvent au dos de la carte de pêche.